

NOTE EXPLICATIVE DPV 2023

Éléments de contexte :

La commune de Grigny connaît depuis plusieurs décennies de grandes difficultés à la fois sociales et financières. Le rapport interministériel de juillet 2016 faisait état « d'un territoire de la République en décrochage qui souffre d'un apartheid social et territorial » et indiquait que la Commune scolarisait un nombre exceptionnel d'enfants et en évaluait l'impact à une dépense annuelle supplémentaire de 2 M€.

Dans son avis de 2018 relatif à la gestion des compétences scolaire et périscolaire, la Chambre Régionale des Comptes relevait aussi les spécificités sociales et démographiques de la ville, l'ampleur des besoins éducatifs qui en découlent et la nécessité d'une mobilisation de moyens et d'initiatives d'envergure, à la hauteur des enjeux.

La Chambre précisait que la commune, compte tenu de ses spécificités sociodémographiques et de l'importance de sa population en âge d'être scolarisée, consacre à l'exercice de ces compétences, plus du double des dépenses moyennes des communes de même strate démographique (à Grigny : 521 €/hab ; au niveau national : 233 €/hab).

La population de la ville de Grigny présente une structure spécifique :

- Une population particulièrement jeune à Grigny où 50% de la population a moins de 25 ans avec une proportion significative d'enfants de 0 à 10 ans : 21 % à Grigny contre seulement 13 % au niveau de l'Ile de France,

- Une forte proportion de familles monoparentales (26% à Grigny contre 16,4% en Essonne), en progression.

Il s'agit en très grande majorité de femmes seules avec enfants qui habitent les quartiers populaires de la ville.

- Une forte proportion de familles de plus de 3 enfants près de 32% de familles nombreuses,

- 44% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% en Essonne, 63% des ménages fiscaux sont non imposables,

- A Grigny, un accueil massif de personnes étrangères ou de primo- arrivants où la population étrangère représente soit 29% de la population contre 11% à l'échelle départemental.

Grigny accueille une population représentant 87 communautés nationales. La ville constitue également un territoire important de premier accueil des migrants, en particulier sur le quartier de Grigny2.

Un chômage près du double de la moyenne régionale à Grigny pouvant atteindre près de 42% chez les jeunes femmes de 15-24 ans. Des difficultés d'accès à l'emploi des habitants, dont une grande partie dispose d'un faible niveau de qualification. 45% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme à Grigny contre 26% en Essonne.

Indice de développement humain (IDH-2)

Grigny Essonne

0.27 0.62

Selon cet indicateur global, la ville de Grigny fait partie des villes les plus défavorisées de la région Île de France (source ARS).

La méthode de hiérarchisation des priorités territoriales s'appuie sur l'utilisation de l'IDH qui s'apprécie au niveau communal : les communes présentant un indicateur IDH-2 inférieur à 0,52 sont considérées comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé.

Il est notamment identifié, dans la Convention partenariale de déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny signée le 26 janvier 2023, que la ville connaît une précarisation hors norme de sa population, un taux de pauvreté de 45 % en 2017 (contre 13 % en Essonne, 15 % en IDF). En 2019, à Grigny, il est estimé que plus de la moitié des moins de 50 ans est pauvre.

La pandémie mondiale de COVID 19 a grandement aggravé la situation des populations déjà frappées par la précarité, et en particulier celle des habitants des quartiers prioritaires de Grigny. Les impacts ont également fortement touché les enfants, leur scolarité, leur socialisation, leur parcours éducatif. Face à cette dégradation, la municipalité a multiplié les actions de solidarité (aide alimentaire, distribution de masques, etc) et d'accompagnement éducatif (vacances apprenantes, école ouverte, Kit scolaire, cahiers de vacances, distributions d'ordinateurs, etc).

Axe contrat de ville :

« Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne ».

Cet axe stratégique du contrat de ville a été conforté et enrichi dans la feuille de route « Grigny 2030 » signée en septembre 2016, la mise en œuvre depuis le printemps 2017 du Grand Projet Educatif et désormais le dispositif de « cité éducative » depuis le 5 septembre 2019.

Ce dispositif qui permet de mobiliser et fédérer les services municipaux, l'Education nationale, Grand Paris Sud, les associations, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, et les parents pour poursuivre, amplifier et coordonner leur travail collaboratif avec l'objectif commun de la réussite des jeunes Grignois.

Il vise à favoriser des parcours de vie, porteurs d'émancipation, de réussite et de choix en s'appuyant sur les ressources des habitants, du territoire et de son environnement et sur les multiples modes d'apprentissage, scolaires, familiaux, sportifs, culturels, découvertes, loisirs, etc.

Il s'agit de garantir pour les publics, en particulier les plus fragiles, l'accès à une offre de services renforcée et adaptée visant à les accompagner dans leur parcours de vie en autonomie : parcours éducatif vers la réussite, parcours vers l'emploi, parcours dans la vie sociale et citoyenne.

La réussite de ces parcours sera également favorisée par un travail transversal sur : l'accompagnement à la parentalité, la stabilisation de situations personnelles précaires (par l'accès aux droits sociaux et de santé, l'accès aux soins), la mobilisation de l'environnement contre les discriminations et les inégalités femmes-hommes qui constituent un « plafond de verre » dans les parcours, l'épanouissement personnel (droits aux loisirs et accès à l'offre culturelle, artistique et sportive), le bien vivre-ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville, son pays, un environnement sûr au quotidien et de qualité.

Descriptif de la prise en charge des éléments de projet :

Il est proposé de faire porter sur la D.P.V 2023 :

- Sur une partie des dépenses de la ville consacrée à la masse salariale des personnels œuvrant directement au quotidien auprès des élèves des écoles primaires

TABLEAU DESCRIPTIF**Volet Fonctionnement :****Financement masse salariale personnels des écoles-enfance/éducation :**

Descriptifs	Montant Annuel	Montant Proposé au financement de la DPV 2023
Masse salariale ATSEM dans les écoles maternelles	3 083 000 €	770 000 €
Masse salariale service Restauration scolaire	1 630 000 €	407 000 €
Masse salariale service Enfance	3 317 000 €	830 000 €
TOTAL GENERAL		2 007 000 €

Public ciblé :

Environ 4 600 élèves,

Environ 3500 familles.

Territoires concernés par l'action :

Grigny

Échéancier de réalisation de l'opération :

Janvier 2023 > Décembre 2023

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Masse salariale	2 007 000 €	DPV 2023	1 200 000 €
		Ville de Grigny	807 000 €
TOTAL	2 007 000 €	TOTAL	2 007 000 €